



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre conseillers : 27
En exercice : 27
Présents : 21
Votants : 25

Acte rendu exécutoire après dépôt
en sous Préfecture
Le 03/04/2025
Et publication ou notification
Du 03/04/2025
Le Maire,

N°DEL 2025_03_037_23

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept mars,

Le Conseil Municipal de la Commune de LA CROIX VALMER dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Espace Diamant, sous la Présidence de
Monsieur Bernard JOBERT, Maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 20 mars 2025

Objet : PERSONNEL

Créations d'emplois saisonniers 2025

Présents :

Bernard JOBERT
René CARANDANTE
Catherine HURAUT
Yves NONJARRET
Jean-Michel VIGNAT
Linda TRIBET
Robert DALMASSO
Stéphanie MECHIN
Michèle CAPDEVIELLE
Gabrielle DALMAS
Marie-Paule MAUDUIT

Jacques BUTTARD
Pierre MONETON
Thierry DOMENACH
Laurence GIORGINI
Chloé DE BROUWER
Adama LACLAVERIE
Julie HIVERT
Roger OLIVIER
Bernard BRUNEL
Catherine BRUNETTO

Pouvoirs :

Brigitte RINAUDO PINEAU donne procuration à Robert DALMASSO
Matthieu TAROT donne procuration à Laurence GIORGINI
Michaël REBOTIER donne procuration à Pierre MONETON
Marie-Françoise CASADEI donne procuration à Catherine BRUNETTO

Absents excusés :

Angelo MURA
Chantal MALFAIT

Secrétaire de séance :

Madame Linda TRIBET

Monsieur le Maire rappelle expose à l'assemblée délibérante :

En raison de l'activité touristique et saisonnière de la commune, il est nécessaire de créer des emplois saisonniers afin de maintenir un service public de qualité.

Vu le Code General de la fonction publique et notamment l'article L.332-23 2° ;

Considérant qu'il est nécessaire d'approuver le tableau des effectifs saisonniers pour l'année 2025,

Il est proposé à l'assemblée délibérante d'autoriser Monsieur le Maire :

- **À créer** les postes saisonniers référencés sur le tableau ci-joint.
- **À rémunérer** les agents recrutés sur la base des indices référencés sur ce tableau, augmentés de l'indemnité de résidence et éventuellement du supplément familial de traitement et du régime indemnitaire correspondant au cadre d'emploi.
- **À payer** l'indemnité compensatrice de congés payés correspondant à 10 % du traitement brut si l'agent n'a pris aucun congé. Cette indemnité est versée en fin de contrat en compensation des congés non pris et diminuée au prorata des congés pris.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré,

Approuve la proposition qui lui a été faite,

à l'unanimité

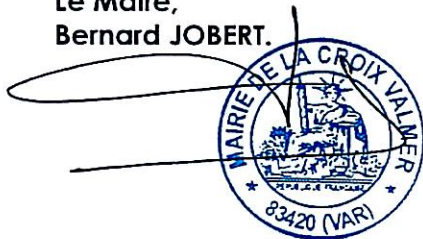
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télécours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures inscrites au registre,

Pour extrait certifié conforme,

**Le Maire,
Bernard JOBERT.**



**Le Secrétaire de séance,
Madame Linda TRIBET**

Le Maire,
certifie que le présent document,
a été affiché en Mairie le,

03 AVR. 2025

Le Maire



Budget Communal

SERVICE	EMPLOIS	GRADE	PERIODE	INDICE B/M
PLAGES	1 chef de poste ATPM	Educ des APS ppal 1 ^{ère} cl 2 ^{ème} échelon	Du 23/05 au 28/09	461/409
	4 chefs de poste	Educateur des APS ppal 2e cl 2 ^{ème} échelon	Du 23/05 au 28/09	415/377
	6 sauveteurs qualifiés	Educateur des APS 1er échelon	Du 31/05 au 28/09	389/373
	2 sauveteurs qualifiés	Educateur des APS 1er échelon	Du 01/07 au 31/08	389/373
PISCINE	1 MNS	Educateur des APS 4 ^{ème} échelon	Du 24/02 au 05/12	401/376
	1 MNS	Educateur des APS 4 ^{ème} échelon	Du 24/02 au 05/12	401/376
	1 MNS	Educateur des APS 4 ^{ème} échelon	Du 26/05 au 19/09	401/376
	1 Agent caisse et ménage	Adjoint technique 1 ^{er} échelon	Du 24/02 au 05/12	367/366
	1 Agent caisse et ménage	Adjoint technique 1 ^{er} échelon	Du 26/02 au 06/12	367/366
VOIRIE	1 agent de voirie	Adjoint technique 1 ^{er} échelon	Du 02/06 au 30/09	367/366
	2 agents de voirie	Adjoint technique 1 ^{er} échelon	Du 01/04 au 31/10	367/366
	2 agents de voirie	Adjoint technique 1 ^{er} échelon	Du 03/03 au 31/10	367/366
ESPACES VERTS	1 agent	Adjoint technique 1 ^{er} échelon	Du 01/04 au 01/10	367/366
AFFAIRES SCOLAIRES	1 agent d'entretien	Adjoint technique 1 ^{er} échelon	Du 22/04 au 17/10	367/366
	1 agent d'entretien	Adjoint technique 1 ^{er} échelon	Du 02/06 au 31/10	367/366
POLICE	7 ASVP	Adjoint technique 3 ^{ème} échelon	Du 31/05 au 30/09	370/368
	1 ASVP	Adjoint technique 3 ^{ème} échelon	Du 01/05 au 31/05 et du 01/10 au 31/10	370/368
ECOLE VOILE	1 Moniteur	Educateur des APS 11 ^{ème} échelon	Du 11/03 au 15/10	538/462
	3 Moniteurs	Educateur des APS 9 ^{ème} échelon	Du 01/07 au 30/09	500/436
	1 Moniteur	Educateur des APS 9 ^{ème} échelon	Du 01/06 au 30/09	500/436
	1 secrétaire	Adjoint administratif 2 ^{ème} échelon	Du 01/07 au 30/09	368/367
EVENEMENTIEL	1 assistant technique	Adjoint technique 1 ^{er} échelon	Du 05/05 au 31/12	367/366
	1 assistant technique	Adjoint technique 1 ^{er} échelon	Du 05/05 au 31/08	367/366

TABLEAU DES SAISONNIERS | 2025

05/03/2025

REÇU EN PREFECTURE
le 03/04/2025
Application agréée E-legalite.com

21_D0-083-218300481-20250327-DEL2025_03_